

COMPTE-RENDU COMMISSION PSYCHOLOGUE RÉUNION DU 22 mars 2010

Présents : Anne-Marie Baudreuille, Josiane Boucheton, Sandrine Garcia, Fabrice Gilbert (animateur), Océane Deglos, Aline Lemesle, Patricia Oudet, Alain Moioli.

Préambule introductif :

Rappel des problématiques posées dans les réunions précédentes : la transformation du réseau en réseau expert et extension du dispositif à la région ; de l'intérêt d'objectiver (et comment tenter de le faire) la présence des psychologues libéraux et leur « influence » dans la prise en charge globale.

Lecture des diverses communications par courriers, postaux ou électroniques :

- Courriel du 02/02/10 - coordonnateur du réseau P. Binder : validation de notre travail en commission ; discussion sur le thème de la complémentarité psychotrope-psychothérapie ; mise en suspens de notre travail sur l'évaluation « objective » des psychothérapies et du travail des psychologues en libéral ; délégation du psychologue
- Courriel du 03/02/10 - A. M. Boudreuille - proposition d'une échelle d'évaluation plus spécifique « psychologue » complémentaire du TALOS : en regard du courriel précédent, nous mettons de côté pour l'instant.
- Courriels du 08/02/10 - envoi de P. Binder et réponse de F. Gilbert : discussion sur le budget prévisionnel et modifications liées à l'extension régionale
- Courriel du 15/02/10 - de P. Binder : éléments du budget prévisionnel 2010 : revalorisation des présences aux réunions (de 66 à 88 €) ; diminution honoraires de saisies TALOS (66 à 33 €) ; diminution du nombre de séances annuelles chez psychologue libéral à 8.
- Courriel du 20 mars 2010 - F. Seignobos : sur la souplesse dans l'attribution des séances de psychothérapies / aux plus démunis, par « péréquation » ; nécessité de revoir le cadre et l'objectif des séances.

Courrier déposé en salle de réunion du 2 mars 2010 - de P. Binder : « *Aux psychologues en réunion :*

Chers amis,

Les premières nouvelles issues des financeurs vont dans le sens d'une restriction des consultations psy ou du moins dans une limitation de l'extension dans un budget qui est constant pour le reste.

Pour cela il faut impérativement argumenter par un mode d'évaluation qui emporte la décision lorsque je négocierai avec M. Blanc des orientations plus favorables pour la partie libérale.

Donc :

- *Comment concevoir une extension avec de multiples possibilités de psy locaux sans faire exploser le budget ?*
- *Comment focaliser les candidats à ces consultations ?*
- *Comment montrer l'intérêt des résultats ?*

Vos réponses suffisamment claires seront importantes pour l'avenir de la partie libérale du réseau.

Le coordinateur,

P. Binder

La réunion, contenu et déroulement :

- 1 - Discussion sur l'objet de la réunion
- 2 - Nous évacuons la question de la délégation apparue dans le courrier de début février dont nous ne nous souvenons plus de l'objet.
- 3 - Passage de 12 à 8 : nous avons le sentiment que les décisions et les actions sont entreprises, prises et conduites dont nous ne sommes pas informés et pour lesquels nous ne sommes pas questionnés.
- 4 - Nous discutons sur ce qui peut être l'intérêt et les résultats : selon l'interlocuteur et ce qui l'intéresse les critères considérés varient du tout ou tout : des critères de mieux être subjectifs et labiles aux critères financiers....
- 5 - Nous débattons sur l'intérêt des évaluations et des passations de questionnaires d'évaluations ; les différences entre libéraux et institutionnels apparaissent. Chacun de ces professionnels sont soumis à des pressions différentes et l'objet « questionnaire » ne présente pas du tout le même intérêt dans ces deux cadres. Les libéraux ne veulent pas faire passer de questionnaires.
- 6 - Nous revenons sur ce qui fait notre spécificité professionnelle, qui fait notre compétence et notre expertise : la vie psychique ; il est envisagé que les patients en aient une (à un moment de leur parcours, en général après les essais infructueux de pouvoir s'en passer : alcool, psychotropes etc...) et que cette vie psychique soit un élément incontournable de la vie du patient. La compétence à son « exploration » appartient à un professionnel dont c'est la formation : le psychologue.
- 7 - Après avoir tourné en rond et s'être pris la tête pendant deux heures, nous en arrivons à être un peu excédés. Cette idée de devoir prouver ou apporter des critères « objectifs » à notre activité nous paraît déplacée dans les termes et le cadre qui nous sont proposés.
- 8 - Nous envisageons de pouvoir tenter de répondre à cette chose pourtant impossible (preuve de notre courage et de notre témérité) en partant du témoignage des médecins avec lesquels nous travaillons ; nous proposons donc une réunion interprofessionnelle dont l'objet serait l'intérêt de la présence des psychologues (et en premier lieu les libéraux, puisqu'il y a ce thème central dans le réseau) dans un réseau regroupant des médecins généralistes et institutionnels autour des situations d'addictions.
- 9 - Le compte-rendu sert d'invitation lancée au médecin coordinateur pour convoquer et organiser cette rencontre « argumentation à la participation des psychologues libéraux à cette activité de réseau » à construire avec ses collègues et nous.

Nous proposons le lundi 10 mai 2010 à 20 h 30 à Lussant

Correctif de date : Comme depuis cette proposition, nous avons reçu la proposition du 17 mai, nous sommes donc en phase de discussion et de mise en point sur le principe et sur la date. De plus le lundi n'est pas un bon jour pour les médecins libéraux...

Fin de réunion à 22 h 30

Vos suggestions et nouvelles questions sont à adresser à l'animateur

05 46 41 05 13

ou

fabrice.gilbert17@orange.fr